



## « VIGNERONS ET TERROIRS D'AVENIR » LE CONCOURS QUI FAVORISE L'INSTALLATION DES JEUNES VIGNERONS

**AdVini en partenariat avec Montpellier SupAgro et sa Fondation annoncent l'ouverture des candidatures à la 5<sup>ème</sup> édition du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.**

Le concours vigneron et terroirs d'Avenir a pour objectif d'encourager le développement de l'activité viticole en soutenant des projets respectueux de l'environnement, en mettant en lumière des hommes, un terroir et ses traditions.

« L'idée de ce concours est de préserver la spécificité française à 70% AOC en aidant les jeunes à s'installer. AdVini souhaite souligner les talents incomparables que nous comptons dans les différents bassins de production viticole. Dans un contexte international très dynamique, le vin séduit de plus en plus de nouveaux consommateurs à travers le monde. La France et ses jeunes vigneron doivent s'inscrire dans cette évolution en s'appuyant sur la grande qualité de ses terroirs, de ses hommes et de leur savoir-faire. Grâce à cette initiative, nous espérons donner du cœur à l'ouvrage à tous les jeunes vigneron passionnés et entraîner d'autres projets pour que triomphent les vins français », annonce Antoine Leccia, Président du Directoire d'AdVini.

Le concours est doté de **70 000 € de gains**, répartis en un premier prix de 50 000 € et d'un deuxième prix de 20 000 €



## COMMENT PARTICIPER

L'accès au concours est **GRATUIT** et réservé à des personnes âgées de **moins de 40 ans** ayant un **projet d'installation ou de développement de leur domaine** pour une activité de vigneron exercée à titre principale.

Les candidats doivent télécharger le règlement du concours sur le site d'AdVini et renvoyer par courriel un dossier de candidature complet **AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2019** à l'adresse suivante :

✉ [vigneronsdavenir@supagro.fr](mailto:vigneronsdavenir@supagro.fr)

↓ DOSSIER DE CANDIDATURE [www.advini.com/fr/cvta](http://www.advini.com/fr/cvta)

## UN REEL TREPLIN POUR LES JEUNES VIGNERONS

Après quatre éditions, le bilan se veut positif, avec plus de 160 candidatures enregistrées et 10 lauréats devenus des acteurs reconnus de leur région.

Pour la 5<sup>ème</sup> édition, AdVini créé le « Club des Lauréats » qui rassemble les vainqueurs des précédentes éditions. Ce club est voué à favoriser l'échange entre les lauréats sur des thématiques spécifiques au métier de vigneron, lors d'une journée à Paris. Afin de répondre à leurs questions, des membres d'AdVini et Montpellier SupAgro seront conviés à la journée d'échange. La journée se terminera par l'organisation d'un salon ouvert aux professionnels afin de rencontrer et découvrir les vins des lauréats.

Le deuxième rassemblement de l'année se déroulera lors du Grand Tasting de Printemps, en partenariat avec Bettane & Desseuve, où les lauréats se rassembleront pour présenter leurs cuvées.

Prochaine rencontre : le 12 Novembre 2019, au Club Français du Vin à Paris.

## DÉCOUVREZ EN VIDÉOS LES ANCIENS LAURÉATS



POUR PLUS D'INFORMATIONS, [TÉLÉCHARGEZ LA PRÉSENTATION COMPLÈTE DU CONCOURS VIGNERONS ET TERROIRS D'AVENIR.](#)

### CONTACTS PRESSE :

AdVini : Claire Dumais • [claire.dumais@advini.com](mailto:claire.dumais@advini.com) • 01 55 37 28 08  
 Montpellier SupAgro : Ghyslaine Besançon • Responsable de communication • [Ghyslaine.Besancon@supagro.fr](mailto:Ghyslaine.Besancon@supagro.fr) • 04 99 61 27 30 • 06 66 00 05 69

### A PROPOS :

AdVini est le leader Français des Vins de terroirs, présent sur 2333 hectares de vignobles, 30 domaines & châteaux et 12 maisons de vins en France et en Afrique du Sud.

Montpellier SupAgro, institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier, accueille plus de 1750 étudiants. L'établissement propose une large palette de formations initiales et continues, et notamment plusieurs diplômes sur la thématique vigne et vin (licences professionnelles, masters et diplôme d'ingénieur agronome).

SupAgro Fondation est la fondation de Montpellier SupAgro qui a notamment pour objectif de co-construire des projets collectifs entre les entreprises, les enseignants-chercheurs et les étudiants comme le concours « Vignerons & Terroirs d'Avenir ».